

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

N°2026 04 25

**Objet : Secrétariat Général :
Désignation d'un représentant au sein de
Mobilités Bourgogne Franche-Comté**

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 23
- * Ayant donné procuration : 0
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 16/04/2026

Date de publication le 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

BAUD Marlène, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, David LAMBÉY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC- GREBERT.

Excusé donnant pouvoir : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FABREGUES

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune est actionnaire de la société publique locale Mobilités Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant que cette société a pour objet de développer et organiser les solutions de mobilité à l'échelle régionale ;

Considérant que la gouvernance de cette société repose notamment sur une Assemblée spéciale regroupant les actionnaires ne siégeant pas au Conseil d'administration, ainsi que sur un Conseil d'administration chargé de définir la stratégie et de piloter les activités de la société ;

Considérant que, pour assurer le bon fonctionnement de cette gouvernance et permettre à la commune d'exercer ses droits d'actionnaire, il convient de désigner un représentant ;

Considérant les éléments exposés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **DE DÉSIGNER** en qualité de représentant de la commune au sein de Mobilités Bourgogne-Franche-Comté :

➤ M. Cyril Maréchal

De préciser que ce représentant participera aux instances de gouvernance de la société, notamment à l'Assemblée spéciale des actionnaires, et exercera les droits attachés à la qualité d'actionnaire de la commune.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 21 avril 2026
M. Le Maire de Saône,
Lylian CALVAT

DESTINATAIRES :

PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.